7.1 Revenu disponible brut et pouvoir d'achat des ménages

En 2022, le **revenu disponible brut des ménages (RDB)** accélère (+5,1 % en euros courants, après +4,2 % en 2021) ► **figure 1**. Dans le même temps, le prix des biens et services consommés par les ménages accélère fortement (+4,8 % en 2022, après +1,5 % en 2021), du fait de la nette augmentation des prix de l'énergie et de l'alimentaire. Ainsi, le **pouvoir d'achat du RDB** des ménages marque le pas : +0,2 % après +2,6 % en 2021.

En euros courants, les revenus bruts d'activité progressent de nouveau fortement (+7,7 %) ► **figure 2**. Les salaires et traitements bruts augmentent de 8,3 %, portés par le dynamisme de l'emploi, les renégociations d'accords salariaux dans un contexte inflationniste ainsi que plusieurs revalorisations du Smic et celle du point d'indice de la fonction publique. Les revenus mixtes des entrepreneurs individuels augmentent quant à eux de 3,3 %. Les revenus du patrimoine, qui recouvrent les loyers perçus par les ménages propriétaires-bailleurs, les **loyers imputés** et les revenus financiers, accélèrent en 2022 (+7,4 %, après +6,8 % en 2021). Les revenus attribués aux ménages *via* leurs contrats d'assurance-vie rebondissent vivement sous l'effet de la remontée des taux servis par les assureurs. Les dividendes reçus sont de nouveau en forte hausse. Les prestations sociales et autres transferts courants augmentent quant à eux faiblement (+0,4 % en 2022, après -2,3 % en 2021). Le repli de l'activité partielle et des allocations chômage est en effet compensé par la revalorisation anticipée en juillet 2022 de la plupart des prestations sociales, pour faire face à l'inflation. Enfin, du fait du dynamisme des revenus, les impôts courants sur le revenu et le patrimoine accélèrent nettement en 2022 (+7,9 %, après +3,5 % en 2021) malgré les mesures de baisses des prélèvements (suppression de la contribution à l'audiovisuel public, poursuite de la baisse de la taxe d'habitation).

Ces évolutions ne tiennent pas compte de l'évolution du nombre et de la composition des ménages. Pour disposer d'une mesure plus individuelle du pouvoir d'achat, il faut rapporter l'évolution du RDB des ménages à celle des **unités de consommation (UC)**. En 2022, le pouvoir d'achat du RDB par UC se replie de 0,3 %, après une hausse de 2,1 % en 2021 et un recul de 0,3 % en 2020. Il est également possible de calculer un pouvoir d'achat **arbitrable** par UC en retirant du revenu disponible les **dépenses pré-engagées**, c'est-à-dire celles réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme (dépenses liées au logement, dont l'électricité et le combustible ou dépenses de télécommunication par exemple). En 2022, le repli du pouvoir d'achat arbitrable par UC est un peu plus prononcé que celui du pouvoir d'achat du RDB par UC (-0,4 %). Depuis 1975, le pouvoir d'achat arbitrable par UC a augmenté plus modérément que le pouvoir d'achat du RDB par UC (+0,8 %, contre +1,0 % en moyenne annuelle) ► **figure 3**. Ce décrochage a pu entraîner un décalage entre le ressenti des ménages et l'évolution de leur niveau de vie. Néanmoins, depuis 2014, le pouvoir d'achat arbitrable progresse légèrement plus vite que le pouvoir d'achat du RDB. ●

► Définitions

Le **revenu disponible brut des ménages (RDB)** est le revenu dont disposent les ménages pour consommer ou investir, après opérations de redistribution. Il correspond donc aux revenus primaires (revenus d'activité et revenus de la propriété) majorés des prestations sociales en espèces et diminués des cotisations et des impôts versés.

L'évolution du **pouvoir d'achat du RDB** mesure l'évolution du RDB corrigée de l'évolution des prix des dépenses de consommation des ménages.

Le **revenu arbitrable** est obtenu après déduction des dépenses pré-engagées du revenu disponible.

Loyers imputés, **unité de consommation (UC)**, **dépenses pré-engagées** : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

« Les comptes de la Nation en 2022 – L'activité économique achève son rebond, sur fond de forte hausse des prix », *Insee Première* n° 1950, mai 2023.

► 1. Revenu disponible, revenu arbitrable des ménages et évolution de leur pouvoir d'achat

Composantes et évolution du revenu disponible et du pouvoir d'achat		2018	2019	2020	2021	2022
Revenu disponible brut (en milliards d'euros)	**a**	**1 430,8**	**1 479,6**	**1 497,1**	**1 559,3**	**1 638,1**
Dépenses de consommation pré-engagées	b	415,8	426,6	427,0	444,8	460,4
Revenu arbitrable	a – b	1 015,1	1 053,0	1 070,1	1 114,5	1 177,7
Évolutions (en %)						
Revenu disponible brut		**3,1**	**3,4**	**1,2**	**4,2**	**5,1**
Revenu arbitrable		3,2	3,7	1,6	4,1	5,7
Prix des biens et services consommés par les ménages		1,7	0,8	0,9	1,5	4,8
Prix des biens et services consommés par les ménages autres que dépenses pré-engagées		2,0	0,9	1,3	1,6	5,5
Pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages[1]		**1,4**	**2,6**	**0,3**	**2,6**	**0,2**
Pouvoir d'achat arbitrable des ménages[2]		1,2	2,8	0,3	2,5	0,2
Nombre d'unités de consommation		0,6	0,6	0,6	0,5	0,5
Pouvoir d'achat du revenu disponible brut par unité de consommation[1]		**0,8**	**2,0**	**-0,3**	**2,1**	**-0,3**
Pouvoir d'achat arbitrable par unité de consommation[2]		0,6	2,2	-0,2	2,0	-0,4

1 L'évolution calculée au sens de la comptabilité nationale est déflatée à l'aide de l'indice du prix des biens et services consommés par les ménages.
2 L'évolution calculée est déflatée à l'aide de l'indice du prix des biens et services consommés par les ménages dont les dépenses ne sont pas pré-engagées.
Lecture : En 2022, le revenu arbitrable des ménages progresse de 5,7 % en valeur par rapport à 2021.
Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

► 2. Revenu disponible brut des ménages et ses composantes en 2022

Composantes du revenu des ménages		Montant (en milliards d'euros)	Part dans le revenu disponible brut (en %)	Évolution 2022/2021 en valeur (en %)
Salaires et traitements bruts	1	1 061,3	64,8	8,3
Revenu mixte, dont :	2	136,0	8,3	3,3
entrepreneurs individuels		*128,7*	*7,9*	*3,2*
Revenu d'activité brut	**3=1+2**	**1 197,3**	**73,1**	**7,7**
Revenu du patrimoine	4	315,3	19,2	7,4
Impôts sur le revenu et le patrimoine	5	-268,1	-16,4	7,9
Cotisations sociales salariés et non-salariés versées, dont :	6	-163,1	-10,0	7,3
cotisations sociales à la charge des salariés		*-128,6*	*-7,9*	*6,1*
Prestations sociales reçues en espèces	7	562,8	34,4	0,4
Solde des autres transferts courants (reçus moins versés)	8	-6,1	-0,4	3,9
Revenu disponible brut (RDB)	**(3+4+5+6+7+8)**	**1 638,1**	**100,0**	**5,1**

Lecture : En 2022, les salaires et traitements bruts s'élèvent à 1 061,3 milliards d'euros, en hausse de 8,3 % par rapport à 2021.
Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

► 3. Évolution du pouvoir d'achat du revenu disponible brut et du revenu arbitrable par unité de consommation

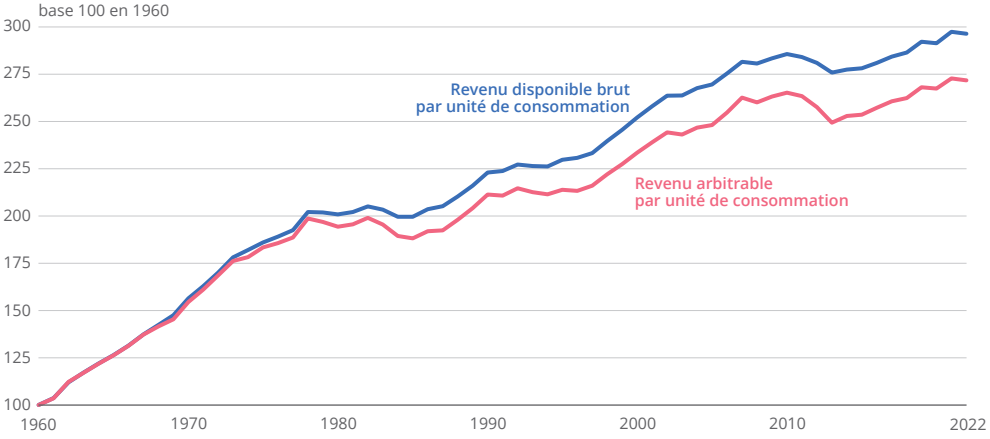

Lecture : En 2022, le pouvoir d'achat arbitrable par unité de consommation a été multiplié par 2,7 par rapport à 1960.
Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.